



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier le/LA

PR 55-2025 Réponse au postulat Moret et consorts du 21 octobre 2024 et financement par le FRAT d'une étude de stratégie touristique quatre saisons pour le Massif de la Dôle

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le 21 août 2025 à Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de M. Stéphane Jayet, responsable politique du tourisme et membre du Comité de direction, et de M. Boris Mury, secrétaire général, qu'elle remercie de leur disponibilité, des informations apportées et des réponses aux questions.

Le préavis 55-2025 a pour but de réaliser un mandat d'étude pour élaborer une stratégie quatre saisons sur le massif de la Dôle, entre la Région et ses partenaires, et de mettre en place un plan d'action contenant des mesures pour diversifier les activités touristiques du massif à moyen et long terme, ainsi qu'un plan d'investissements. L'objectif étant de poursuivre la restructuration des installations de ski alpin et nordique, tout en développant de nouvelles activités telles que le tourisme pédestre, le vélo, le patrimoine et la sensibilisation à l'environnement.

Contexte

Le 30 octobre 2024, le Conseil intercommunal a accepté par 113 voix pour (11 pour le renvoi à une commission et 3 abstentions) le postulat Moret et consorts « *Pour le développement d'une stratégie 4 saisons concrète à l'horizon 2040 sur le massif de la Dôle* » avec un renvoi direct au Comité de direction (CODIR). Le Conseil intercommunal avait ainsi estimé à la suite des débats sur les crédits à Télé-Dôle SA que compte tenu de l'impact du changement climatique, il est désormais temps d'entrer dans une période de transition du massif de la Dôle vers un tourisme quatre saisons sur le domaine, à travers une stratégie concrète. En effet, les jours d'enneigement diminuent et au vu du changement climatique qui s'accélère, d'ici à l'horizon 2040-2050, le ski se fera de plus en plus rare, en particulier en-dessous de 1'300m d'altitude. Pour préserver le tourisme et l'attractivité du massif de la Dôle, il est donc indispensable de développer de nouvelles activités, toutes saisons, tout en tenant compte de leur potentiel impact sur l'environnement.

Le Comité de direction a donc pris en considération ce postulat et demande un crédit d'un montant de CHF 115'234 TTC par le biais du Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT) pour mandater un bureau d'étude afin d'analyser la situation actuelle du massif, élaborer une stratégie de diversification des activités touristiques et définir un plan d'action et de mesures à mettre en œuvre à l'horizon 5 à 10 ans.

Région de Nyon a lancé un appel d'offres pour la réalisation du mandat, auquel quatre bureaux ont répondu. Le bureau Relief, basé à Aigle, a été retenu sur la base d'une grille d'évaluation et notation.

Discussion et analyse

M. Stéphane Jayet a présenté le préavis, et rappelé que le financement de cette étude est prévu par le FRAT, via les taxes de séjour. La Commission du tourisme a été consultée et s'est prononcée à l'unanimité pour la réalisation de cette étude.

À une question d'un commissaire sur le fait que les collègues français sont peu proactifs pour les quatre saisons, il est rappelé qu'il n'existe aujourd'hui pas de contrat pour la saison estivale. Cependant, une stratégie quatre saisons est en cours de réalisation également de l'autre côté de la frontière.

La Commission ad hoc souligne qu'une collaboration étroite entre les communes directement concernées (Chéserey, Gingins, La Rippe et Saint-Cergue), les partenaires français, les partenaires touristiques, les associations environnementales, les entreprises de transport, ou toute autre partie prenante à impliquer, est importante pour mener à bien cette étude, ainsi que la stratégie dans sa réalisation et mise en œuvre. Nous saluons le travail préliminaire d'identification des partenaires à impliquer et consulter que le bureau Relief a fourni dans le dossier d'offre (voir Annexe au préavis). Région de Nyon et le bureau Relief choisiront ensemble toutes les entités à contacter en vue des séances participatives pour créer la vision stratégique quatre saisons.

Aux yeux de la Commission ad hoc, le bureau Relief dispose d'une expérience reconnue dans les domaines du tourisme et du patrimoine. Région de Nyon a par ailleurs pris contact avec plusieurs stations et destinations, dont Verbier et Villars, qui ont travaillé avec le bureau sélectionné. Les retours recueillis ont été globalement très positifs.

Concernant des soutiens du Canton à cette étude, le développement d'un tourisme durable et quatre saisons s'inscrivant pleinement dans le cadre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE), il est certain qu'elle sera financée à 50%. En revanche, une subvention supplémentaire de 20% dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR) semble peu probable, Saint-Cergue étant la seule commune faisant partie du périmètre NPR tel que défini par la Confédération et appliqué par le Canton.

Résumé et vœu de la Commission

La Commission ad hoc est convaincue qu'il est indispensable de mener cette étude pour permettre de lancer la dynamique et démarrer une stratégie quatre saisons concrète sur le massif de la Dôle avec un plan d'action. La Commission ad hoc à l'unanimité de ses membres présents recommande l'adoption du préavis 55-2025. La CoAH souhaite toutefois exprimer comme vœu au CODIR, que ce travail soit effectué en coordination avec nos voisins français, et que le périmètre du Col de la Givrine et de son restaurant soient bien pris en compte dans la planification, car ceux-ci ne figurent pas dans le PPA. En effet, les partenaires français n'étaient pas explicitement mentionnés dans l'appel d'offres par Région de Nyon, mais figurent dans le dossier d'offre fourni par le bureau sélectionné pour le mandat.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 55-2025 Réponse au postulat Moret et consorts du 21 octobre 2024 et financement par le FRAT d'une étude de stratégie touristique quatre saisons pour le Massif de la Dôle du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. Accorder, dans le cadre du Fonds régional d'aide au tourisme, le crédit de CHF 115'234 en faveur de la réalisation d'un mandat d'étude pour l'élaboration d'une stratégie touristique quatre saisons pour le massif de la Dôle,
2. D'imputer le montant total de CHF 115'234 sur le compte des soutiens ponctuels par le FRAT.

Mies, le 5 septembre 2025

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Jean-Valentin de Saussure, rapporteur	
Mies	
Christine Trolliet	
Duillier	
Pierre Stampfli	
Chavannes-de-Bogis	
Yves Blondel	
Mont-sur-Rolle	
Mario-Charles Pertusio	Excusé
Eysins	



RAPPORT DE LA

Commission des Finances (CoFin)

CHARGÉE D'Étudier le/LA

PR 55-2025 Réponse au postulat Moret et consorts du 21 octobre 2024 et financement par le FRAT d'une étude de stratégie touristique quatre saisons pour le Massif de la Dôle

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission (liste des présent(e)s *in fine*) s'est réunie le jeudi 28 août 2025 à 8h00 dans les bureaux de la Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre en présence de **Paul Ménard**, Responsable des finances, de **Frédéric Mani**, Président de Région de Nyon ainsi que de **Boris Mury**, Secrétaire Général (SG). Ces derniers ont répondu à nos questions, ce dont nous les remercions chaleureusement.

Préambule :

Le présent préavis fait suite au postulat déposé par M. Vincent Moret et consorts le 21 octobre 2024, intitulé « Pour le développement d'une stratégie 4 saisons concrète à l'horizon 2040 sur le massif de la Dôle ».

Le Comité de direction a pris en compte ledit postulat et y a répondu favorablement en lançant une procédure d'appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'un mandat d'étude.

Discussion :

1. L'appel d'offres sur invitation a été adressé à cinq bureaux d'étude, quatre d'entre eux ont déposé une offre. Le mandat a été adjugé au bureau Relief avec une offre dont le prix est fixé à **CHF 115'234 TTC**. Au vu des annexes fournies, il apparaît que la société Relief a été extrêmement professionnelle dans le cadre de sa réponse, avec, entre autres, des déplacements sur le terrain afin de rencontrer les partenaires de part et d'autre de la frontière. Avec la réalisation de plusieurs « Master Plan » à son actif, notamment à Villars-sur-Ollon et au Val de Bagnes, nous relevons la qualité du mandataire. A noter également un coût horaire des intervenants plus bas proposé par la société Relief, facteur non négligeable lors du choix du sous-missionnaire.

2. Le présent préavis sollicite un financement de **CHF 115'234 TTC** par le Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT). Un soutien cantonal est envisagé à hauteur de minimum 50% du coût dans le cadre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE).

Ce soutien pourrait atteindre 70% si les autorités cantonales acceptent de mobiliser la Nouvelle Politique Régionale (NPR) pour ce dossier mais, parmi les quatre communes territoriales, seule la Commune de Saint-Cergue figure dans le périmètre NPR. Le reste à charge pour la Région s'élèverait à **CHF 57'617** dans le cas d'un soutien cantonal à hauteur de **50%** et de **CHF 34'570** dans le cas d'un soutien cantonal à hauteur de **70%**.

Le montant final du soutien LADE/NPR viendrait en déduction du montant à mobiliser dans le cadre du FRAT.

Conclusion

Votre Commission relève un appel d'offres sur invitation fait dans les règles de l'art. Nous soutenons l'utilisation du Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT) pour le financement de ce préavis, qui saura, quel que soit le montant de la subvention LADE (50% ou 75%), absorber le coût du financement du mandat d'étude.

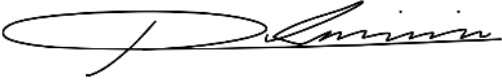
Compte tenu de ce qui précède, la COFIN à l'unanimité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter ce préavis et prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 55-2025 relatif à une demande de crédit de CHF 115'234,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- prend acte de la réponse apportée par le Comité de direction de Région de Nyon au postulat déposé par M. Vincent Moret et consorts le 21 octobre 2024.
- décide d'accorder, dans le cadre du Fonds régional d'aide au tourisme, le crédit de CHF 115'234 en faveur de la réalisation d'un mandat d'étude pour l'élaboration d'une stratégie touristique quatre saisons pour le massif de la Dôle,
- d'imputer le montant total de CHF 115'234 sur le compte des soutiens ponctuels par le FRAT.7.

Begnins, le 30 août 2025

Pour la Commission de Finances,

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Francis Costiou	
La Rippe	
Cesare Palmieri, rapporteur	
Begnins	
Robert Jenefsky	
Nyon	
Vincent Moret	Excusé
Coppet	
Philippe Schirato	
Founex	
Jacques Tschudin	
Rolle	
Nathalie Vez-Raymond	Excusée
Givrins	



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

PR 56-2025 Cotisations

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 26 août 2025 à Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de MM. Frédéric Mani et Paul Ménard, membres du Comité de direction, et M. Boris Mury, secrétaire général, qu'elle remercie de leur disponibilité.

La Commission était composée de Mmes Valérie Issumo, Johanna Pini et Corinne Vioget Karadag ainsi que de MM. Jean-François Quiblier et François Vautier.

Préambule

L'objectif du préavis 56-2025 relatif aux cotisations est de proposer une diminution de ces dernières en les faisant passer de CHF 25 à CHF 23 par habitant.e à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le contexte du préavis est présenté à la Commission. Il fait suite au préavis 13-2022 qui avait pour objet l'augmentation des cotisations de CHF 20 à CHF 25 par habitant.e au vu de la mauvaise situation financière dans laquelle la Région de Nyon se trouvait et de la nécessité de l'assainir au plus vite. Si l'augmentation des cotisations avait été validée par le Conseil, il est rappelé que l'accueil avait été plus que mitigé et que le Codir s'était engagé à baisser la cotisation quand la situation le permettrait, ce qui est le cas à présent.

Il est assuré à la Commission que la baisse des cotisations n'aura aucun impact sur les projets en cours et les missions statutaires.

En effet, la création d'un fonds d'investissements permet de voir l'avenir avec plus de confiance. Ce fonds, actuellement alimenté à hauteur de CHF 200'000.- évitera la situation de 2022 quand il a fallu brutalement « nettoyer » plus de CHF 300'000 de fonds d'études non amortis. Cela était en grande partie la cause de la hausse des cotisations.

Des réponses claires et précises sont apportées aux nombreuses questions des commissaires et ces derniers remercient les représentants du Codir ainsi que le secrétaire général pour les éclaircissements amenés aux diverses interrogations des commissaires.

La Commission est surtout rendue attentive sur le fait que les finances sont saines et que les résultats des dernières années permettent de baisser le montant de la cotisation. Si tel n'était pas le cas, ce préavis n'aurait pas été présenté.

Discussions

Suite au départ des représentants du CODIR la commission s'est questionnée sur la temporalité de la mesure proposée, la marge de sécurité face à des imprévus ne semblant pas si importante. Il est cependant relevé que le Codir ne proposerait pas cette diminution de revenus si cela remettait en question la capacité de Région de Nyon à mener à bien ses missions statutaires. Avec le fonds pour

les investissements futurs Région de Nyon disposera des moyens nécessaires afin de conduire les tâches qui lui sont confiées.

De plus, en ces temps difficiles pour tous, il est souligné que c'est un signal positif qui sera évidemment accueilli avec soulagement par les communes membres de Région de Nyon.

Conclusion

La Commission a décidé d'adopter la même confiance en l'avenir que le Codir a manifesté eu égard aux résultats financiers des dernières années. Dans ce cadre le Codir tient l'engagement pris dans le préavis 13-2022 de diminuer les cotisations lorsque la situation le permettrait, démontrant la capacité d'adapter les cotisations en fonctions des besoins.

La commission se doit également de souligner que l'allègement financier pour les communes sera assurément bienvenu, Région de Nyon n'ayant pas vocation à thésauriser des moyens qui sont par ailleurs nécessaires aux communes.

Fondé sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis 56-2025 -TP du Comité de direction et de prendre la/les décision(s) suivante(s) :

1. De fixer le montant de la cotisation à Région de Nyon à CHF 23 par habitant.e dès l'exercice 2026.

Nyon, 28.08.2025

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Corinne Vioget Karadag rapportrice	Signature
Nyon	
Valérie Issumo	Signature
Marchissy	
Johanna Pini	Signature
Crans VD	
Jean-François Quiblier	Signature
Mont-sur-Rolle	
François Vautier	Signature
Trélex	



RAPPORT DE LA

Commission des finances (COFIN)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

PR 56-2025 Cotisations

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La COFIN (liste des présents in fine) s'est réunie le 28 août 2025 à 8h00 dans les locaux de Région de Nyon en présence de Messieurs Frédéric Mani Président de Région de Nyon Paul Ménard, Responsable politique des Finances, tous deux membres du Comité directeur (CODIR), et de Monsieur Boris Mury, Secrétaire Général (SG) pour une présentation du préavis susmentionné. Ces derniers ont répondu à nos questions, ce dont nous les remercions chaleureusement.

Préambule :

Ce préavis fait suite au préavis sur les comptes 2024 qui ont permis de remettre à flot la situation financière de l'association intercommunale de la Région de Nyon voire de créer un « Fonds d'études et d'investissements » de CHF 200'000.00. Nous verrons avec les comptes 2025 de combien cette réserve sera augmentée.

Discussion :

Pour rappel, selon l'article 15ch. 5 du Règlement du Conseil intercommunal, le rôle de la commission des finances est de rapporter sur le budget, les dépenses extrabudgétaires, les emprunts et les cautionnements. Le règlement du Conseil intercommunal ne prévoit ainsi pas de règles sur le positionnement de la Commission des finances quant à une augmentation ou une baisse de la cotisation.

Ainsi, la commission des finances a limité son examen sur l'impact de la baisse des cotisations de CHF 25 à CHF 22 sur les comptes de notre association.

En tenant compte du fait que Région de Nyon a assaini la situation des amortissements, notamment pour de très anciens préavis listés dans les comptes en début de législature, et que les comptes 2024 (préavis 51-2025) ont montrés que la situation de la Région est maintenant saine, nous sommes unanimes pour dire qu'une cotisation de CHF 22.00 par habitant à partir de 2026 permettrait à la Région de maintenir ses activités financées par les cotisations. La proposition du comité de direction consistant à limiter la diminution de la cotisation annuelle à CHF 23.00 par habitant et d'ainsi conserver CHF 1.00 attribué pour l'assainissement des comptes (préavis 13-2022), n'est pas suffisamment justifié dans le préavis 56-2025. Le montant des cotisations par habitant est un choix politique que nous laisserons à l'appréciation des conseillers.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la COFIN à l'unanimité pense qu'une cotisation de CHF 22.00 par habitant à partir de 2026 permettrait à la Région de maintenir ses activités financées par les cotisations et laisse au Conseil intercommunal de la Région de Nyon de décider sur le montant de la cotisation pour 2026 soit CHF 23.00 où CHF 22.00 par habitant.

Rolle le 07.09.2025,

Pour la Commission des Finances,

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Francis Costiou	
La Rippe	
Cesare Palmieri	
Begnins	
Robert Jenefsky	
Nyon	
Nathalie Vez	Excusée
Givrins	
Vincent Moret	Excusé
Coppet	
Jacques Tschudin, rapporteur	
Rolle	
Philippe Schirato	
Founex	